

LES INSCRIPTIONS PEUVENT COMMENCER DÈS AUJOURD'HUI

Catégorie d'inscription	1	2	3	4	5	6	7
Nombre de participants							
Nombre d'affiches envisagées							

Catégorie 1 : Enfants de moins de 6 ans / Ecole maternelle

Catégorie 2 : Enfants de 6 à 8 ans / Elèves CP, CE1

Catégorie 3 : Enfants de 8 à 11 ans / Elèves de CE2 et CM

Catégorie 4 : Adolescents 11 à 14 ans / Collégiens de 6e, 5e, 4e

Catégorie 5 : Adolescents de 14 ans à 16 ans / Collégiens de 3e et Lycéens de 2nde

Catégorie 6 : Jeunes de 16 à 18 ans / Lycéens de 1ère et Terminale (cycle terminal)

Catégorie 7 : Plus de 18 ans

COUPON A RENVOYER

aux Francas de Seine-Saint-Denis
38 rue d'Anjou 93000 Bobigny
Tél : 01 41 60 13 00 - Fax : 01 41 60 13 13
francas93droitsenfant@yahoo.fr

CONCOURS

"Action de coopérer, d'aider".

concurrere vient du latin

concurrere "se rencontrer"

Le Petit Robert

Le Concours d'affiches est une occasion pour les enfants et les jeunes de réfléchir au respect et à la mise en oeuvre de leurs droits.

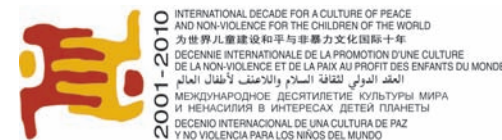
Il s'agit de mettre cette réflexion en images, en interpellant, en dénonçant et/ou en apportant une solution à la situation, et ainsi de faire avancer les Droits de l'Enfant et, de fait, les Droits de l'Homme.

DÉROULEMENT

- Vous pouvez vous inscrire **jusqu'au 12 octobre**.
- Les structures qui le souhaitent pourront donc se lancer dans l'aventure dès maintenant.
- Dès votre inscription, vous recevrez le document d'accompagnement vous permettant de vous engager dans la démarche.
- Entre le 22 octobre et le 15 novembre, des expositions et des sélections locales se dérouleront sur chaque territoire.
- Les organisateurs locaux des jurys vous communiqueront les délais exacts pour rendre vos affiches.
- Le Jury final se déroulera à Strasbourg, "Capitale européenne des Droits de l'Enfant".

Les affiches doivent obligatoirement être au format 40x60 cm sans relief et comporter un slogan

Dans le cadre de la Décennie Internationale de la promotion d'une culture de paix et de non-violence



Sous le patronage du Ministre de l'Éducation Nationale.



AGIS POUR TES DROITS
est organisé par

les francas

L'éducation en mouvement!

l'Association départementale des Francas de Seine-Saint-Denis et la Fédération nationale des Francas en partenariat avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

avec le soutien de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Seine-Saint-Denis et de la Fédération Internationale pour les Échanges d'enfants et d'adolescents

Concours d'affiches international

AGIS POUR TES DROITS

- 2009 -



AGIS POUR TES DROITS

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT A 20 ANS.

QU'EST-CE QU'ON EN SAIT ?
QU'EST-CE QU'ON EN FAIT ?

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT A 20 ANS. QU'EST-CE QU'ON EN SAIT ? QU'EST-CE QU'ON EN FAIT ?

A l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, les Francas proposent aux participants du Concours « Agis pour tes droits » de se pencher sur la Convention, de se demander ce qu'ils en connaissent et de s'interroger sur la place, le rôle et l'influence de la Convention dans la vie quotidienne.

Il s'agit de poser un regard lucide, critique et constructif sur la situation des Droits de l'Enfant, en France et dans le Monde et d'envisager des pistes d'action possible pour promouvoir et mettre en œuvre les différents droits énoncés dans la Convention.

QU'EST CE QU'ON EN SAIT ?

Au moyen d'enquêtes, de rencontres, d'interviewes, les participants du Concours peuvent tester, évaluer dans leur environnement la connaissance que les enfants, les adolescents, les adultes ont de la Convention. Savent-ils qu'elle existe ? Qui en parle ? Comment ? Quelle place lui accorde-t-on dans les médias (radio, télévision, presse, internet...) ? D'après vous, que contient-elle ? A quoi sert-elle ? Qui l'a adoptée ?...

QU'EST CE QU'ON EN FAIT ?

Après avoir pris connaissance des droits énoncés dans la Convention, on peut s'interroger sur leur application dans la vie quotidienne. Les droits de l'enfant sont-ils appliqués dans ma famille, dans mon école, mon centre de loisirs, ma ville, mon pays ? Que puis-je faire pour faire respecter mes droits et ceux des autres ? A qui m'adresser quand mes droits ne sont pas respectés ? Comment puis-je mettre en œuvre mes droits d'expression, de participation, d'association ?...

Autant de pistes possibles pour (re)découvrir la Convention internationale des Droits de l'Enfant, réfléchir collectivement à son application et se lancer dans la réalisation d'affiches pour faire donner son avis, exprimer ses colères, ses révoltes, ses espoirs, et passer ensemble à l'action.



TES DIX DROITS, DEVANT...

Pour rendre accessibles les 54 articles de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, pour les mettre à la portée des enfants, les Francas les ont résumés en 10 points principaux qui peuvent constituer une grille de lecture pertinente, des portes d'entrée pour une réflexion sur les droits de l'enfant :

- J'ai le droit à l'égalité en particulier entre filles et garçons
- J'ai le droit de rêver, de rire, de jouer et de participer à des activités culturelles, ludiques et sportives.
- J'ai le droit de ne pas être exploité.
- J'ai le droit d'être soigné et de bénéficier de soins adaptés à mon handicap et à mon âge.
- J'ai le droit d'être aimé et respecté.
- J'ai le droit d'avoir une éducation.
- J'ai le droit d'être protégé de la violence, ce qui inclut également la guerre et la prison).
- J'ai le droit d'avoir une identité, une famille, une vie privée.
- J'ai le droit d'être nourri, logé et de grandir dans de bonnes conditions.
- J'ai le droit de m'exprimer, de donner mon avis et de participer à la vie de la société en qualité de citoyen.

S'ENGAGER DANS LE CONCOURS

Les participants, enfants comme adultes, doivent être partie prenante de l'ensemble des décisions : de l'inscription au Concours à la valorisation des affiches, en passant par leur conception et leur réalisation.

UNE DÉMARCHÉ ENVISAGEABLE

(un exemple parmi d'autres...)

Il est intéressant de trouver un **déclencheur** pour s'engager dans le projet. Il peut s'agir d'une sensibilisation par une analyse de vécu, la lecture d'un article de la Convention internationale des droits de l'enfant, une chanson, un problème rencontré, la visite d'une expo, un jeu...

Après **discussion** et **concertation**, les enfants qui souhaitent s'engager dans le Concours constituent le groupe et s'inscrivent.

Il s'agit alors d'entamer la phase d'**observation**, de **recherche** d'informations, de **réflexion** et d'**échanges** autour des droits de l'enfant.

Une réflexion s'engage autour des **aspects graphiques** (couleurs, forme, technique, procédés, adéquation fond et forme) et de **slogan** (sens, originalité...).

Pendant la réalisation de l'affiche, il est indispensable d'envisager les **suites à donner**, en termes de valorisation des oeuvres, d'interpellation publique, d'**actions concrètes** susceptibles de faire des droits de l'enfant une réalité au **quotidien** (création d'une Atec, création d'un journal, d'un blog, d'un clip vidéo...)

D'autres exemples de démarches sont disponibles sur :
<http://francasseinesaintdenisjoueb.com>

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM DE LA STRUCTURE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

TELEPHONE :

FAX :

E-MAIL :

NOM DU REFERENT :

QUALITÉ :

J'INVITE LE MONDE !

Je souhaite proposer à d'autres de
participer au concours

- la ville jumelée avec la mienne
- les correspondants de ma classe, de mon centre de loisirs
- autre :

J'aimerais recevoir
_____ exemplaires
de ce document de présentation
que je leur ferai parvenir